

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2019 A 20 HEURES 30**

Etaient présents : Christian Tarantola, Maire,

Séfa Arslan, André Bonnet, Maryse Bornet, Amar Boulassel, Maryse Caël,
Jean- Claude Clément, Catherine Meunier, Dany Tisserant, Alain Woirgny,
Jean-Luc Xemaire.

Procuration : Léa Antoine à Christian Tarantola

Secrétaire de séance : Maryse CAEL

Avant d'ouvrir le conseil municipal, monsieur le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour concernant l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de matériels d'entretien des espaces verts publics et l'engagement dans la certification forestière durable (PEFC). Acceptés à l'unanimité.

1. Décision modificative n° 3 du budget principal

Il est proposé d'adopter une délibération modificative du budget principal comme suit :

Article 2315, opération 94 :	- 24 000,00 €
Article 2157, opération 177 :	+ 5 000,00 €
Article 6411 :	+ 6 500 €
Article 6413 :	+ 6 500,00 €
Article 21318, opération 181 :	+ 6 000,00 €
Article 021 :	- 13 000 €
Article 023 :	- 13 000,00 €

La proposition est acceptée à l'unanimité.

2. Durée d'amortissement de l'épaveuse, de la chaudière de l'Agence Postale Communale – MSAP, de la toiture de l'Agence Postale Communale – MSAP, des horloges pour l'éclairage public (Budget Principal)

Amortissement de l'épaveuse sur 15 ans à compter de 2020

- Compte 28157 : + 1 562,67 €/an
- Compte 6811 : - 1 562,67 €/an

Amortissement de la chaudière de l'Agence Postale Communale - MSAP sur 10 ans à compter de 2020

- Compte 281318 : + 580,00 €/an
- Compte 6811 : - 580,00 €/an

Amortissement de la toiture de l'Agence Postale Communale – MSAP sur 10 ans à compter de 2020

- Compte 281318 : + 1 999,00 €/an
- Compte 6811 : - 1 999,00 €/an

Amortissement des horloges pour l'éclairage public sur 5 ans à compter de 2020

- Compte 281534 : + 864,00 €/an
- Compte 6811 : - 864,00 €/an

La proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Prix du m3 d'eau au 1^{er} janvier 2020

- Afin d'améliorer le budget fonctionnement de l'eau,
- Compte tenu d'un tarif très bas par rapport à des communes de taille identique,
- Dans l'obligation pour 2020-2021 d'être au prix de 1,01 € le m3 pour une consommation de 120 m3 de façon à obtenir des subventions,

Le Conseil Municipal vote les coûts suivants à partir du 1^{er} janvier 2020 (pour les consommations 2019), hors coût de la redevance pollution que la commune reverse à l'Agence de l'Eau.

- De 1 à 150 m3, actuellement 0,60 € : au 1^{er} janvier 2020 **0,70 €**
- De 151 à 500 m3, actuellement 0,54 € : au 1^{er} janvier 2020 **0,64 €**
- De 501 à 1000 m3 , actuellement 0,48 € : au 1^{er} janvier 2020 **0,58 €**

- Supérieur à 1001 m3, actuellement 0,44 € : au 1^{er} janvier 2020 **0,54 €**

La proposition est acceptée à l'unanimité.

4. Concours du Receveur Municipal – attribution d'indemnité

Il est demandé au conseil municipal :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

- que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et soit attribué à Monsieur JARDEL Francis, Receveur municipal.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

5. Nomination d'un membre à la Commission du Syndicat des Eaux de la Rosière de Cheniménil-Docelles

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Syndicale des Eaux de la Rosière de Cheniménil-Docelles est composée de 6 membres, 3 délégués de la commune de Cheniménil et 3 de la commune de Docelles.

Compte tenu du départ de Monsieur TISSERANT Dany, délégué à cette commission,

Il est proposé d'attribuer le siège vacant à Monsieur WOIRGNY Alain.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

6. Convention de fourniture des Repas à la cantine passée avec le Centre Ozanam de Cheniménil, année 2020

Le conseil municipal est invité à renouveler la convention avec le Centre Ozanam pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour la confection et la livraison des repas de la cantine et à autoriser Monsieur TARANTOLA Christian à signer la convention pour l'année 2020.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

7. Bons d'achat

Il est proposé au conseil municipal d'acheter des bons d'achat d'une valeur de 60 € qui seront remis aux employés municipaux (14 personnes).

La proposition est acceptée à l'unanimité.

8. Modification des statuts de la CCBVV

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges invitant le conseil municipal à se prononcer sur la modification des statuts de la CCBVV qui consiste en la suppression de la compétence optionnelle « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » et de l'ajout au titre des compétences facultatives « construction, entretien et fonctionnement de la piscine communautaire de Bruyères ».

La proposition est acceptée à l'unanimité.

9.Approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2020 et de leur désignation au titre de cet exercice

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2020 et sur leur désignation au titre de cet exercice.

- Sur la base de la proposition présentée par l'ONF en application de l'article R.213-23 du Code Forestier, il est demandé à l'ONF d'asseoir les coupes de l'exercice 2020 récapitulée dans le tableau annexé à la délibération, complété à la suite des débats,
- il est demandé à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

10. Destination des coupes et des produits accidentels de l'exercice 2020

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur la destination des coupes réglées et non réglées de l'exercice 2020 ainsi que sur la destination des produits accidentels susceptibles d'être récoltés en 2020 suivant les propositions de l'Office National des Forêts récapitulées dans les tableaux annexés à la délibération.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

11.Adhésion à a société SPL-Xdemat

La proposition est acceptée à l'unanimité.

12. Signature d'une convention entre le représentant de l'Etat et la commune pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que la CGCT prévoit la possibilité de transmettre au représentant de l'Etat les actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

La transmission de ces actes par voie dématérialisée nécessite la signature d'une convention avec le représentant de l'Etat qui précise notamment le dispositif de télétransmission retenu.

Considérant la convention conclue entre le SMIC et la Société SPL Xdemat pour l'ensemble de ses communes et groupements adhérents

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité,
- D'utiliser le dispositif proposé par le SMIC (serveur Xactes fourni par la société SPL-Xdemat) pour la télétransmission de ces actes.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

13 .Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de matériels d'entretien des espaces publics

- Proposition d'adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture de matériels alternatifs pour l'entretien des espaces publics et d'un marché de travaux d'aménagement des espaces verts,
- de reconnaître la CCBVV comme coordonnateur du groupement,
- d'autoriser le Maire à inscrire les crédits nécessaires au BP 2020,
- le cas échéant autoriser la commune à se regrouper avec la CCBVV ou des communes intéressées pour déposer un dossier de subvention.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

14.Engagement dans la certification de la gestion forestière durable PEFC

Le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité pour la commune de s'engager dans la certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable des forêts.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Fin du conseil municipal à 21 h 30.